

COMMUNE DE Yvonand



**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION d'un(e) Syndic(que)
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 27 juillet 2025 (1er tour)**

Greffé municipal

.....
.....

Tél. 024 423 32 40.....

Fax

Courriel...greffe@yvonand.ch.....

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus au plus tard le lundi 30 juin 2025 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

~~PARTI~~ INDÉPENDANT

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existe) :

~~PARTI~~ INDÉPENDANT

Mandataire responsable :

Mme/M.

(à défaut, le 1^{er} signataire sera
considéré comme mandataire)

Adresse complète:

Téléphone fixe :

Courriel :

ZEITER VIKTOR
CHEMIN DES CERISIERS 1 YVONAND

() Tél. portable : (079) 261 40 22

viktor.zeiter@hispeed.ch

Mandataire suppléant :

Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera
considéré comme suppléant)

Adresse complète:

Téléphone fixe :

Courriel :

() Tél. portable : ()

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date : 26.06.2025

Heure : 10h08

Visa : VC [Signature]

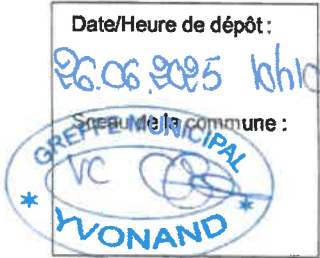


OBSERVATIONS :

Formulaire de candidature pour l'élection d'un(e) Syndic(que) du 27 juillet 2025 (1er tour)

Cette liste doit être déposée au Greffe municipal munie des signatures avant le lundi 30 juin 2025 à 12h00

Dénomination de la liste : Indépendant -



CANDIDAT-E-S

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature (en guise d'acceptation)
1	SCHNORF	Florian	1970	Lausanne	Coordinateur financier	Rue de l'Ancien Collège 8 1462 Yvonand	
2							
3							

SIGNATAIRES (PARRAINAGES) (3 au minimum)

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Domicile (adresse complète)	Signature
1	ZEITER	VIKTOR	1955	FIESCHERTAL	CHAMIN DES RENISTERS 8 1462 YVONAND	
2	Noverraz	Gilbert	1953	Bourg-en-Joux	Hôtel de Correvon 26 1462 Yvonand	
3	AUBERT	Sandra	1966	Haut Emorges (Fribourg)	Impasse des Pommiers 4 1462 Yvonand	
4	REBEAUD	MATHIEU	1988	Yvonand	Rue de l'ancien collège 4, 1462 Yvonand	

Les candidat-e-s et les signataires, suisse-sse-s et/ou étrangers-ères, doivent obligatoirement être inscrit-e-s au registre du corps électoral de la commune au moment du dépôt des listes.

En principe, chaque liste comporte un seul-e candidat-e ; l'ordre des candidat-e-s étant ensuite tiré au sort par le greffe en présence du bureau électoral. Ce n'est que si des candidat-e-s font partie d'une entente ou d'un groupe politique qu'ils/elles devraient se regrouper sur une même liste ; auquel cas l'ordre des candidat-e-s correspondra à celui figurant sur la liste.